

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'octobre 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2025
Séance du 08 Octobre**

N° 13

**Objet : Demande de subvention
Travaux de création d'un réseau
de gestion des eaux pluviales
urbaines sur le chemin des
Alpillles à Digne-les-Bains**

Est nommé secrétaire de séance : Georges PEREIRA

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard (à partir du rapport n° 4), BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°6), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (jusqu'au rapport n° 38), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude (du rapport n° 1 a n° 6 et du n° 39 au n° 42), FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 38), HONNORAT Michèle, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 23), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à GIREUD Christophe
AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BERNARDINI Patrick
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (du rapport n° 7 au n° 36 et du n° 43 au n° 46)
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SEVENIER Jean a donné pouvoir à COCHET Brigitte
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, ESCLAPEZ Nathalie, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, TEYSSIER Bernard, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Madame TOUSSAINT Carole, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération est compétente en matière d'eaux pluviales urbaines depuis 2020, et les principes du financement de cette compétence ont été arrêtés par la CLECT en septembre 2022.

Des travaux d'urgence ont été identifiés sur plusieurs communes. Parmi ceux-ci figure la nécessité de création d'un réseau de collecte et de traitement des eaux pluviales urbaines sur le chemin des Alpilles à Digne-les-Bains.

Cette voirie de compétence communautaire est aujourd'hui très dégradée, n'est pas équipée d'un réseau de gestion des eaux pluviales urbaines et ne comporte pas d'équipement (trottoir, piste...) dédié à la circulation des piétons et des cyclistes.

Une étude d'aménagement a été réalisée à la demande de Provence Alpes Agglomération par IT04 afin de rénover la voirie, de créer un cheminement doux sécurisé et de gérer les eaux pluviales urbaines.

Le montant global de l'opération s'élève à 324 035,80 € HT dont 84 668,21 € HT dédiés aux travaux d'eaux pluviales. Ces derniers peuvent faire l'objet d'une aide financière du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence à hauteur de 30 % et d'un plafond maximal de subvention de 20 000 €. Le plan de financement serait donc le suivant :

Nature de la dépense	Montant € HT	Subvention CD04	Autofinancement
Création du réseau pluvial	84 668,21 €	20 000 €	64 668,21 €

Il vous est proposé

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, et à engager toutes démarches afférentes à cette décision,
- De solliciter l'autorisation de démarrage anticipé de ces travaux auprès du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

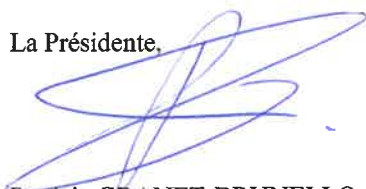
A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Georges PEREIRA

PUBLIE LE : 22 OCT. 2025

